

BUAIS ET SON HISTOIRE



VOL DE TITRES

.....

Le prévenu :

Toussaint, Joseph, Jean-François Brault, est né à Montanel le 15 mars 1860, fils de Toussaint Brault et de Julienne, Louise Bregaint, il fut ordonné prêtre le 29 juin 1885. Il prit en charge la paroisse de Buais en septembre 1907 et la quitta courant 1910, suite à une vilaine affaire que j'évoquerais dans un autre dossier. Il avait auparavant exercé environ 7 ans dans la paroisse de St Pierre-Langers, canton de Sartilly, sans aucun reproche ne lui soit fait.

La victime :

Marie Boulay, ancienne institutrice congréganiste * demeurait au haut du Bourg de Sainte-Anne-de-Buais dans une maison louée à Mlle Delphine

Milan, âgée de 40 ans, cet appartement qui était situé au premier étage et était composé d'une cuisine et une salle d'habitation meublée, on y accédait par un escalier, elle était située sur la route de Savigny. Proche du bourg. Elle était décrite comme une femme énergique et discrète, elle se tenait très droite et mesurée environ 1m 60. Elle était à la retraite elle contracta une hernie au ventre qui par la suite devint gangréneuse, c'est le docteur Emile Malon, docteur en médecine au Teilleul, qui était son docteur habituel et le docteur Emile Hamon, docteur en médecine à St Hilaire-du-Harcouet, qui est venu assister le docteur Malon pour l'opération. Elle mourut quelques jours après l'opération.

Les faits :

Le 5 avril 1908 vers 4 h du soir le maréchal des logis Jules Dubois, accompagné de Philogène Malicorne, gendarme à pied, revêtus de leurs uniformes se rendirent à la mairie de Buais pour y recueillir auprès de Mr le maire de la commune des renseignements sur l'abbé Toussaint Brault.

Mr le maire déclara que le curé Brault habitait buais depuis peu de temps et qu'avant le décès de Mlle Boulay, aucune remarque défavorable à son encontre n'avait été prononcée.

Le 7 avril 1908, le curé Toussaint Brault, comparu au tribunal de Mortain, pour y être interrogé :

Le juge lui signifia l'inculpation dont il faisait l'objet qui était de cette teneur « Vous être inculpé d'avoir à Buais, depuis temps de droit soutirait frauduleusement au préjudice des héritiers de la demoiselle Marie Boulay, institutrice congréganiste * en retraite, demeurant à Buais, 2 titres au porteur de consolidés Russes, à quatre pour cent et de 2 obligations de cinq cents francs, forment ensemble deux cents francs de rente »

Devant cette inculpation l'inculpé nia fermement les faits.

Le juge lui lus la déposition qu'il avait fait aux gendarmes par laquelle les titres lui avaient été remis par Melle Boulay, pendant sa maladie un jour que vous étiez seul dans l'église pour dire des messes et faire des bonnes œuvres à son intention. A l'instruction vous être revenu sur votre déposition , que le 4 février, après la communion vous vous être rendu vers 2 heures et demi de l'après-midi chez la sœur Boulay, qui était alitée et ne pouvez plus se levé qui comme d'usage elle laissait sa porte

entrouverte, vous avez trouvé la sœur tenant dans sa main un rouleau de papier enveloppé d'un journal, lié par un fil blanc contenant les titres et des instructions pour après sa mort comme des messes à faire acquitter par les soins de Monseigneur l'évêque a son intention, vous vous être saisi de ses titres, il n'a avait aucun témoins. A la demande de Mlle Boulay vous revenu le lendemain matin vers 9h lui avait apporté la communion et le soir vers 8h l'extrême onction. Le lendemain vous vous être rendu à l'inhumation du vicomte De Guidon à Montanel, à votre retour dans la paroisse de Buais, vous apprenez que les héritiers de Melle Boulay cherchaient les titres, mais au lieu de remettre ces titres au notaire Dupont, vous être allé à la banque Guillet à St Hilaire du Harcouet, reçu par Mr Leforestier, gérant de la banque qui vous appris que la famille avait fait opposition. Le soir même vous remettiez ces titres au notaire Dupont. Mr Leforestier affirma que vous n'aviez en aucun cas a cherché à négocier les titres.

Melle Boulay était décrite comme une femme énergique, méthodiques, ordonnée réglant toutes les affaires de sa vie dans les plus petits détails, notamment tout pour qu'il n'y ait ni erreurs ni méprises elle a conservé la maîtrise de sa tête jusqu'à sa mort. Ses titres étaient dans une tête d'horloge qui avait été aménagé en bibliothèque. Dans le tiroir du buffet se trouvait une petite boîte en fer qui renfermé un petit carnet celui-ci consignait divers renseignements comme notamment la présence de ses titres dans l'horloge.

Après la mort de l'ancienne institutrice les héritiers recherchèrent les titres, ils étaient en possession du curé Brault qui aurait dû les rapportés au notaire Dupont qui exerçait à Buais et s'occupait de la liquidation de la défunte, mais au lieu de cela le prélat descendit à la banque Guillet, le 20 février à de St Hilaire pour les négocier les titres.

Les témoins :

Félicité Chevallier, veuve Bouteloup, âgée de 67 ans couturière habite au rez-de-chaussée de la maison, Melle Boulay qui demeure juste au-dessus au premier elle allait de temps à autres prodiguait quelques soins en compagnie des 2 sœurs sur la fin il fallait soulever la malade pour pouvoir y passer un drap en dessous d'elle.

la malade les nuits du 4 février au huit au matin, puis 2 nuits après sa mort. Le samedi matin ma sœur et moi avons fait sa toilette funèbre. La levée du corps se fit en présence de la famille. L'inhumation eu lieu le lundi matin à 9 heures en l'église de Buais.

Victorine Rocher, femme Gaillard, âgée de 53 ans couturière à Buais demeurait dans la même maison que Melle Boulay, mais au rez-de-chaussée. Le matin ou elle a reçu la communion par le prêtre Mme Gaillard est montée voire la malade, elle était étendue sur son lit la tête posée sur l'oreiller, elle parlait clairement. Elle n'a rien remarqué de suspect.

Victorine Bouvet, religieuse de l'ordre du sacré cœur de Coutances, appelée sœur Marie-Louise, âgée de 57 ans garde malade à Buais avait pour tâche d'apporter les soins prescrits par le médecin après l'opération, de l'ordre de lavement et l'administration des potions, ainsi que l'hygiène corporel de la malade après les soins prodigués. J'ai été payée par le cleric de notaire 30 francs pour les soins et 6 francs pour le blanchissage du linge.

François Gautier, prêtre âgé de 42 ans, desservant la paroisse de Montanel, affirme avoir vu le curé Brault, curé à Sainte Anne-de-Buais, présent à l'inhumation de Mr le vicomte De Guidon le 10 février dernier il s'était rendu auparavant à la ville d'Antrain, au château de Bonnefontaine, lieu ou partait le corps du défunt, il a assisté d'abord à une partie de l'inhumation à l'église d'Antrain et entièrement à celle de Montanel. Il serait arrivé chez sa sœur Mme Roger cultivatrice au bourg de Montanel le 9 février, la veille de l'inhumation ou il y a couché chez sa sœur jusqu'au 12 au matin pour se rendre au presbytère de Buais. Mr Roger la reconduit à la gare de Pontorson. François Lemercier, a conduit le curé Brault à la gare de St Hilaire le dimanche 9 février pour le train de 4h pour se rendre à Montanel, et il est retourné le chercher à la même gare le 12 février.

Jugement : La culpabilité de Toussaint Brault, prêtre desservant la commune de Buais ne fut pas formellement établie, le tribunal de Mortain prononça un non-lieu le 30 avril 1908.

.....

Dans les papiers de Melle Boulay, il fut retrouvé 2 petits carnets remplis de diverses notes, notamment le nom de ses 11 champs, 2 prés et un petit taillis quelle possédait et une feuille mentionnant ses dernières volontés :

« Lisez et agissez d'après mes ordres. Je veux un enterrement de troisième classe comme le commun, un service huitain également pas de tapage ni de disent après moi pour scandaliser le monde, parler à voix basse pour que personne ne sache vos affaires, les gens d'ici ne crient pas et trouveraient que vous êtes contente de ma mort. Une donnée de pain aux pauvres après le service de 300 livres. Pas de couronnes ni de fleurs sur ma tombe, une petite croix en fer tout simplement. Vous ne trouverez aucune dette après moi, j'ai tout payé à mesure. Si on vous réclame de quoi, envoyer tout promener. Ne vendez pas mon linge, vendez si vous voulez les sommiers et matelas et lit de plumes, ils valent chers, demandez-en le prix présentement, l'armoire en noyer aussi. La crémaillère est à mademoiselle Milan, l'échelle de la cave aussi. La grande chaudière qui est dehors et à moi, le fourneau de ma chambre à moi, tout ce qui est renfermé sous l'escalier près de ma petite chambre, tout ce qui est dans la grande chambre et dans la petite, tout ce qui est dans le grenier au-dessus de ma chambre et tout ce qui est dans ma cave à soleil levant excepté l'échelle qui est à Melle Milan, tout ce qui est dans le petit grenier au-dessus de la cave et à moi aussi. Mes deux robes de serge grosses sont pour les sœurs pauvres du carmel et mes meilleurs voiles aussi. Mes manteaux, le crucifix en cuivre, mes bonnettes ne sont bonnes qu'à brûler par êtres usées. Vous donnerez aussi au carmel, mes meilleurs mouchoirs noirs, le tout pour que les sœurs prient pour moi. Tout le reste vous le partagerez à part égale ainsi que la terre. Vous prierez pour moi et moi pour vous. Vendez le bois de dessus de la terre en partie, vous ferez aussi cher de la terre, vendez tout par devant notaire. La terre devrait valoir 25 milles francs pour le moins, il y a un champ de plus qui date de nos gens.

Tout ce qui est dans le tablier bleu est pour servir quand on m'apportera le bon Dieu et après ma mort ne faites pas de tapage, encore une fois on dirait que j'avais de mauvais parents. Priez pour moi et tous nos défunts, votre tour viendra bien vite, on en fera autant. Que Dieu vous bénisse et tous les vôtres, je vous donne aussi ma bénédiction, que Dieu et la sainte-vierge vous gardent toujours bons pour le ciel, la vie n'est qu'un passage.

Ne laissez monter personne et ne rendez compte à qui que ce soit, le monde est curieux pour redire et tout voir. Dites ce que j'ai demandé tout cela avant de mourir. Mon testament est chez Mr Dupont, notaire à Buais, Ne vous laissez pas attraper par la F.....e et les G....n, ils m'ont fait tout le pire qu'ils ont pu pour m'effrayer pour avoir ma terre pour presque rien. Ils m'ont coupé et haché mes arbres en quantité et vendu des cordes de bois et encore ce sont moqués de moi à pleins gossier, disant qu'ils étaient aussi maitres que moi. J'ai souffert martyr avec eux depuis qu'elle s'est livrée avec les G....n. Bois et cidre après que vous n'en avez plus besoin, tout le reste sera pour la mère Bouteloup, et Morazin, de ma rue. A mon enterrement, vous viendrez seul et pour le service aussi, vous n'aurez point de diner à donner à 36, cela ne signifie rien. Mes habits noirs les plus gros et les voiles les plus propres et mouchoirs, cela fait 2 corsages et 2 jupons 2 ou 3 voiles et autant de mouchoirs, vous les donneriez aux sœurs du carmel de St Hilaire qui les remettraient à Avranches, et mon livre de règlement et le crucifix, la belle plaque du Sacré-Cœur qui est à la porte de ma chambre. » Ce document n'est pas daté.

.....

* Congréganiste : qui fait partie d'une communauté, d'une association religieuse.

Source : Tribunal de Mortain déposé aux AD de la Manche.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 18 février 2021.

Archives du moulin de Buais.

Illustration : Web site des AD de la Manche.

